

Informations inscriptions périodiques pour l'accueil de loisirs des mercredis 2020/2021

Il y aura 5 périodes de septembre 2020 à juillet 2021. La fiche d'inscription est donnée à chaque famille pour la première période puis sera disponible sur le site internet et à la structure enfance au retour de chaque vacance.

PERIODES	DATES DES PERIODES	DATE LIMITE DE DEPÔT D'INSCRIPTION
1	2 septembre au 14 octobre 2020	Vendredi 10 juillet 2020
2	4 novembre au 16 décembre 2020	Lundi 28 Septembre 2020
3	6 janvier au 17 février 2021	Lundi 7 décembre 2020
4	10 mars au 21 avril 2021	Lundi 01 février 2021
5	12 mai au 30 juin 2021	Mercredi 7 avril 2021

L'accueil de loisirs du mercredi matin ou journée se fait avec une tarification basée sur le quotient familial (voir les tarifs sur la feuille en annexe dans ce dossier).

Aucune absence ne sera remboursée sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical remis dans les 48h au responsable.

L'inscription à l'accueil extrascolaire du mercredi matin ou journée se fait :

- ▶ **À l'année** uniquement lors des inscriptions de rentrée en remplissant la fiche d'inscription année scolaire 2020/2021
- ▶ **Ou à la période** lors des périodes précisées ci-dessus, en remplissant la fiche périodique

Dans tous les cas, la facturation se fera mensuellement et pour la période (validée par les familles).



- Toute participation à l'accueil extrascolaire du mercredi ne pourra être possible sans inscription préalable avec le dossier complet rempli et signé.
- L'inscription sera alors définitive et facturée.
- Si besoin d'inscrire votre enfant pour raison exceptionnelle, veuillez contacter Sébastien PAVY, responsable du service enfance et jeunesse par mail à enfancejeunesse@laillyenval.fr ou 02.38.44.72.79 et voir si l'inscription est possible.
- En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir le responsable.
- Merci de prévoir des chaussons et une gourde pour votre enfant.